

## Conditions générales

### 1. DEFINITIONS

« Anomalie » : non-conformité de la Plate-Forme qui empêche l'exécution de fonctionnalités essentielles.

« Brique » : extrait ou totalité d'une Présentation catégorisé dans un conteneur, actionnable par le Client (case à cocher).

« Client » : personne physique ou morale dont les coordonnées sont indiquées dans le Contrat d'abonnement.

« Code d'Accès » : un identifiant et un mot de passe confidentiels permettant d'accéder à la Plate-Forme, communiqués au Client par BRICKS.AI.

« Contrat » : les présentes conditions générales complétées par le Contrat d'abonnement et le cas échéant, les conditions particulières. L'offre commerciale ne fait pas partie du Contrat.

« Données personnelles » : toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

« Heures ouvrées » : heures d'ouverture des bureaux de BRICKS.AI, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, hors jours fériés ou chômés.

« Présentation » : document bureautique au format « .pptx », « .gslides » ou « .docx » (selon l'abonnement).

« Plate-Forme » : solution technique accessible à l'adresse [www.bricks.ai](http://www.bricks.ai) (ou à toute autre adresse indiquée par BRICKS.AI) qui permet de rendre le Service au Client.

« Service » : prestation rendue par BRICKS.AI permettant au Client d'assembler une Présentation personnalisée à partir de Briques et Variables, en utilisant la Plate-Forme.

« Variable » : contenu textuel ou visuel connecté à la Plate-Forme.

### 2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties au titre de la fourniture et de l'utilisation du Service.

### 3. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature du Contrat d'abonnement par le Client.

L'abonnement souscrit par le client est conclu pour la durée indiquée dans le Contrat d'abonnement. Il est tacitement renouvelable pour une période identique, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4. ACCES A LA PLATE-FORME ET DESCRIPTION DU SERVICE

Le Client peut, en utilisant le Code d'Accès, accéder à la Plate-Forme 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve de la suspension de l'accès par BRICKS.AI conformément au paragraphe Maintenance et suspension d'accès

La Plate-Forme permet au Client de générer des Présentations personnalisées, agrégeant les Briques individuelles configurées et sélectionnées par le Client.

Le Client donne le droit à BRICKS.AI de créer des comptes et d'utiliser des identifiants pour le compte du Client à des fins de configuration et de support.

### 5. OBLIGATIONS DES PARTIES

**5.1** BRICKS.AI met en œuvre les moyens organisationnels, humains et matériels appropriés pour fournir le Service conformément aux engagements souscrits aux présentes.

L'obligation essentielle de BRICKS.AI est de permettre d'agrèger une Présentation personnalisée à partir des Briques configurées par le Client.

**5.2** Il appartient au Client, utilisateur à titre professionnel :

- de s'assurer qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'utilisation de la Plate-Forme ;
- de vérifier l'adéquation de la Plate-forme à son environnement technique et applicatif, notamment en termes de configuration, permettant d'accéder et d'utiliser la Plate-Forme.
- de maintenir une collaboration active et régulière et remettre dès que possible à BRICKS.AI toutes informations nécessaires pour la fourniture du Service.
- d'avoir accompli toute diligence pour s'assurer que la Plate-Forme correspond bien à ses besoins et que les spécifications de la Plate-Forme étaient conformes à ses attentes.

Il a une obligation de garde du Code d'Accès et doit l'utiliser exclusivement conformément au Contrat. En cas de perte présentant un risque de détournement du Code d'Accès, le Client en informera BRICKS.AI dans les meilleurs délais par télécopie ou courriel pour lui permettre de le désactiver dans un délai de deux (2) jours ouvrés. Toute utilisation de la Plate-Forme au travers du Code d'Accès est présumée être le fait du Client.

### 6. RESPONSABILITE

BRICKS.AI est soumise à une obligation de moyen et s'engage à exécuter les obligations mises à sa charge conformément aux présentes. En cas d'inexécution des présentes imputable à une faute de BRICKS.AI, sa responsabilité est expressément limitée, tous dommages et événements confondus, au montant effectivement encaissé par BRICKS.AI en application des présentes au cours des douze derniers mois.

BRICKS.AI n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages indirects tels que le manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine dans le Contrat quand bien même BRICKS.AI en aurait été préalablement avisée.

Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de BRICKS.AI ne pourra être engagée (i) en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à la Plate-Forme pour les motifs exposés au paragraphe à l'article 7, ou (ii) en cas de difficulté liée au temps de réponse ou d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

Le Client est seul responsable du contenu des Présentations qu'il met en ligne.

Le Client garantit BRICKS.AI contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un contenu illicite d'une information mise en ligne par le Client en utilisant le Service. Dans ce cas, les frais exposés par BRICKS.AI pour assurer sa défense, y compris les frais de conseil, ainsi que tous les dommages et intérêts éventuellement prononcés contre elle, seront pris en charge par le Client.

### 7. MAINTENANCE ET GARANTIE

**7.1** BRICKS.AI, sous réserve, sauf urgence, d'en informer préalablement le Client, se réserve le droit d'interrompre l'accès à la Plate-Forme, afin d'assurer la maintenance du matériel, des logiciels, liaisons de données et/ou des infrastructures d'hébergement, étant précisé que BRICKS.AI s'efforcera de limiter la durée de ces interruptions ; et de les planifier, dans la mesure du possible, en dehors des Heures ouvrées.

En cas d'Anomalie, le Client reconnaît et accepte qu'une solution de contournement provisoire peut entraîner une régression fonctionnelle. BRICKS.AI se réserve la possibilité de faire évoluer la Plate-Forme afin de l'améliorer.

#### **7.2** Exclusions de garantie

La garantie n'est pas due lorsque les Anomalies résulteront du fait du Client, et notamment, en cas de défaut de l'accès distant ou d'Anomalie générée par les matériels et logiciels du Client, des réseaux de communication électronique, du fait des tiers, du fait de la force majeure.

### 8. EVOLUTION DE LA PLATE-FORME

Les caractéristiques de la Plate-Forme pourront être modifiées sans préavis en fonction de l'évolution des techniques et des services accessibles sur l'Internet, sans supplément de coût à la charge du Client ni dégradation sensible des performances.

### 9. PRIX ET FACTURATION

Le Client conclut un Contrat d'abonnement dont la durée est visée à l'article 3, au prix convenu entre les parties.

BRICKS.AI s'engage à informer préalablement le Client dans un délai minimal d'un (1) mois avant la prise d'effet d'une éventuelle évolution des tarifs non prévue dans le cadre du Contrat. En cas de hausse du prix du Service non prévue dans le cadre du Contrat, le Client peut résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai d'un mois suivant cette information. Le silence du Client vaudra acceptation des nouveaux tarifs.

Les factures émises sont payables dans un délai de 30 jours à date de facture. Les pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement sont égales au taux directeur semestriel appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points, en application de la loi n°92 1442 du 31 décembre 1992.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera appliquée dès le lendemain de la date d'échéance, suivant le Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012.

#### **10. DROIT D'UTILISATION**

Aucun droit de propriété n'est consenti au Client sur la Plate-Forme laquelle reste la propriété exclusive de BRICKS.AI et/ou ses ayants droits, le Client bénéficiant uniquement d'un droit limité d'utilisation en conformité avec les dispositions des présentes. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de BRICKS.AI, ainsi que d'une manière générale aux marques associées au Service.

#### **11. FORCE MAJEURE**

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des présentes. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, les présentes seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire des parties. Sont considérés comme cas de force majeure tout événement irrésistible pour le débiteur de l'obligation, tel que les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, rupture de service du fait des hébergeurs de la Plate-Forme, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux empêchant l'exécution normale des présentes.

#### **12. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES NOMINATIVES**

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations transmises ou stockées par lui dans le cadre des présentes, y inclus celles qui ont été traitées par BRICKS.AI.

L'ensemble des informations communiquées entre les parties lors de la formation et de l'exécution du Contrat sont strictement confidentielles. Ainsi BRICKS.AI s'interdit de communiquer, de sa propre initiative et en dehors du cadre des présentes, les données du Client à un tiers sans l'accord préalable et écrit du Client.

#### **13. DONNEES PERSONNELLES**

En sa qualité de responsable du traitement au sens du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen (« RGPD »)) des Données personnelles des personnes physiques dont les données sont traitées, le Client s'engage à se conformer aux dispositions applicables en matière de protection des données et notamment à celles résultant du RGPD. Il appartient en particulier au Client de s'assurer que les personnes physiques dont les données sont traitées par la Client sont dûment informées de la nature du traitement de leurs Données personnelles, et lorsque cela est nécessaire le Client obtient leur consentement préalable.

#### **14. DIVERS**

Sauvegarde : BRICKS.AI réalisera chaque semaine une sauvegarde des bases de données en dehors des Heures ouvrées ; cette sauvegarde sera remplacée la semaine suivante.

Références commerciales : BRICKS.AI peut utiliser le nom commercial du Client ou tout autre signe distinctif lui appartenant au titre de référence commerciale.

Intégralité : le Contrat exprime l'intégralité de l'accord entre les parties. La documentation commerciale de BRICKS.AI est exclue du champ contractuel.

Prescription : toutes les actions judiciaires entre les parties sont prescrites, sauf dispositions contraires d'ordre public, si elles n'ont été introduites dans un délai de deux ans à compter de la première réclamation en lien avec la prétention judiciaire.

#### **15. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le Contrat est régi par la loi française, tant pour les règles de fond que les règles de forme et ce, notwithstanding les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.